



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université A.Mira de Bejaia
Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie
Laboratoire de Recherche en Ecologie et Environnement

À :

Consultation n° 02/2022

Objet : Acquisition du Matériels, instrument et petits outillages scientifiques

Réf : Décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Nous avons l'honneur de vous informer que le Laboratoire de recherche en Ecologie et Environnement de l'université de Béjaïa lance une consultation pour : L'acquisition du Matériels, instrument et petits outillages scientifiques (Chapitre2 Article 2,8).

À cet effet, nous vous demandons de bien vouloir nous présenter votre meilleure offre pour les articles cités dans le cahier des charges.

Les offres doivent parvenir à l'adresse citée ci-dessous avant le commencement de la séance d'ouverture des plis et doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, consultation n°02/2022 ayant pour objet: L'acquisition du Matériels, instrument et petits outillages scientifiques ».

NB :

- Validité de l'offre : **90 jours** a/c de la date d'ouverture des plis.
- L'ouverture des plis se fera en public le **17/11/2022**. à **10 heures**, niveau du laboratoire de Recherche en Ecologie et Environnements sis au Bloc Laboratoires de Recherche, Campus Targa Ouzemmour 06000, Université de Bejaia.

Fait à Bejaia le 10/11/2022

Accusés de réception

Le Directeur du Laboratoire

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université A. Mira de Bejaia

Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie
Laboratoire de Recherche en Ecologie et Environnement

Consultation N° 02/2022

Dossier de Candidature

Objet :

Acquisition du matériels, instrument et petits outillages scientifiques

Chapitre 2 : FOURNITURES

Article 2.8 : Matériels, instrument et petits outillages scientifiques

2022

Déclaration de candidature

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant:.....

2/Objet du contrat:.....

3/Objet de la candidature :

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un contrat alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....

4/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat:.....

..... Agissant
:

En son nom et pour son compte

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente

4-1/ Candidat ou soumissionnaire seul :

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

4-2/ Le candidat ou soumissionnaire, membre d'un groupement momentané d'entreprises :

Le groupement est : Conjoint Solidaire

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres):

Nom du groupement :

Présentation de chaque membre du groupement :

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

La société est-elle mandataire du groupement ? : Non Oui

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix):

- ✚ signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du contrat qui pourraient intervenir ultérieurement ou ;
- ✚ donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de

soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du contrat qui pourraient intervenir ultérieurement ;

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:.....

5/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics :

- pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un marché public ;
- du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité ou du fait qu'il fait l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations ;
- pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;
- pour avoir fait une fausse déclaration ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défailtantes ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics ;
- du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- pour avoir fait l'objet d'une condamnation définitive par la justice pour infraction grave à la législation du travail ;
- du fait qu'il soit une société étrangère qui n'a pas honoré son engagement d'investir ;
- du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

Oui Non

Dans la négative (à préciser) :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il :

- est inscrit au registre de commerce ou,
- est inscrit au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou,
- détient la carte professionnelle d'artisan ou,
- est dans une autre situation (à préciser) :

Dénomination exacte et adresse de l'organisme, numéro et date d'inscription :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il détient le numéro d'identification fiscale suivant :, délivré par le..... pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas de privilèges, nantissements, gages et/ou d'hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise. Non Oui

Dans l'affirmative (préciser leur nature et joindre copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente) :

Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n°03-03 du 19 Joumada 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent: Non Oui

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision, et joindre copie de cette décision).....

Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du contrat et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

-;
-;
-;
-;
-;
-;
-;
-;
-;

Le candidat ou soumissionnaire déclare que :

- la société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire : Non Oui

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme spécialisé qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration).....

- la société a réalisé pendant (Indiquer la période considérée exigée dans le cahier des charges) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres, en lettres et en hors taxes)

..... dont% sont en relation avec l'objet du contrat, du lot ou des lots(barrer la mention inutile).

Le candidat ou soumissionnaire présente un sous-traitant : Non Oui

Dans l'affirmative remplir la déclaration de sous-traitant.

6/Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	signature

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une déclaration par membre.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration pour tous les lots.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

Déclaration de probité

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :.....

2/Objet du contrat:.....

3/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat:.....

....., agissant : en son nom et pour son compte. au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

Dénomination de la société :.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

Forme juridique de la société :

4/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

Non Oui

Dans l'affirmative (préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :.....

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un contrat ou d'un avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un contrat ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le contrat ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
- En cas d'allotissement, présenter une seule déclaration pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit (vent) être mentionné(s) dans la rubrique n° 2 de la présente déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université A. Mira de Bejaia
Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie
Laboratoire de Recherche en Ecologie et Environnement
Consultation N° 02/2022

OFFRE TECHNIQUE

Objet :

Acquisition du matériels, instrument et petits outillages scientifiques

Chapitre 2 : FOURNITURES

Article 2.8 : Matériels, instrument et petits outillages scientifiques

2022

Sommaire

Déclaration à souscrire

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Article 01 : Soumissionnaires admis à concourir

Article 02 : Soumissionnaires exclus de la participation à la présente consultation

PREPARATION ET PRESENTATION DES OFFRES

Article 03: Contenu du dossier de la consultation

Article 04 : Présentation des offres

Article 05 : Délai de validité des offres

Article 06 : Forme et signature de l'offre

OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 07 : Ouverture des plis par le service contractant

Article 08 : Procédures d'évaluation des offres

Déclaration à souscrire

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie de Université Abderrahmane MIRA de Béjaia sis à Campus Targa Ouzemour, 06000 Bejaia

Nom, prénom, qualité du signataire du cahier des charges :

Prof. BETTACHE Azeddine, Doyen de la Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie.

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société:.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

2/.....

3/.....

Dénomination du groupement :.....

.....

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :.....

.....

3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du cahier des charges L'acquisition du Matériels, instrument et petits outillages scientifiques (Chapitre2 Article 2,8).

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du cahier des charges : Bejaia

.....

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un cahier des charges alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....

.....

.....

Offre de base

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) :.....

.....

Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants)

.....

.....

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du cahier des charges prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat:.....

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat:.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement :

Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat:.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un délai de (en chiffres et en lettres).....

.....à compter de la date d'entrée en l'entrée en vigueur du contrat dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	signature

6/décision du service contractant :

La présente offre est

A..... le
Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Article 01 : Soumissionnaires admis à concourir

Tout candidat qualifié peut être invité à concourir, néanmoins, un contrat ne peut être attribué par le service contractant qu'à un cocontractant jugé apte à l'exécuter.

Le service contractant doit vérifier les capacités techniques, professionnelles et financières des candidats et soumissionnaires, avant de procéder à l'évaluation des offres techniques.

Article 02 : Soumissionnaires exclus de la participation à la présente consultation

Sont exclus, temporairement ou définitivement, de la participation aux marchés publics, les opérateurs économiques :

- qui ont refusé de compléter leurs offres ou se sont désistés de l'exécution d'un marché public avant l'expiration du délai de validité des offres;
- qui sont en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle ;
- qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales ;
- qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux ;
- qui ont fait une fausse déclaration ;
- qui ont été inscrits sur la liste des entreprises défaillantes, après avoir fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs de leurs marchés, par des services contractants ;
- qui ont été inscrits sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics;
- qui ont été inscrits au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ;

PREPARATION ET PRESENTATION DES OFFRES

Article 03: Contenu du dossier de la consultation

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

- 1- Le dossier de candidature contient :
 - une déclaration de candidature ;
 - une déclaration de probité ;
 - registre de commerce ou registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou détenant la carte professionnelle d'artisan, en relation avec l'objet du contrat ;
 - numéro d'identification fiscale, pour les entreprises de droit algérien;
 - numéro d'article;
 - les statuts pour les sociétés ;
 - les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
 - tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires.
- 2- L'offre technique contient :
 - une déclaration à souscrire ;
 - le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
3. L'offre financière contient :
 - ❖ la lettre de soumission ;
 - ❖ le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
 - ❖ le détail quantitatif et estimatif (DQE) ;

Article 04 : Présentation des offres

Les offres doivent parvenir à l'adresse citée ci-dessous avant le commencement de la séance d'ouverture des plis et doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, consultation n°02 ayant pour objet Acquisition du Matériels, instrument et petits outillages scientifiques (Chapitre2 Article 2,8) ».

Article05 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres pour la présente consultation est de trois (3) mois à compter de la date de d'ouverture des plis, le service contractant est tenu de notifier le contrat au soumissionnaire retenu, avant l'expiration dudit délai.

Dans le cas, où le service contractant n'est pas en mesure d'attribuer le contrat et le notifier avant l'expiration du délai de validité des offres, il peut le proroger, après accord des soumissionnaires concernés.

Article 06 : Forme et signature de l'offre

Toutes les pièces du dossier de candidature doivent obligatoirement être remplies et renseignées; elles doivent être cachetées et signées par le soumissionnaire ou par une personne dûment autorisée à obliger celui-ci lors de l'établissement du contrat, Cette autorisation fera l'objet d'une procuration écrite accompagnant l'offre.

L'offre ne devrait pas contenir aucune mention interligne, rature ou surcharge, sauf ce qui est nécessaire pour corriger les erreurs du soumissionnaire, auquel cas ces corrections seront cachetées par le ou les signataires de l'offre.

OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 07 : Ouverture des plis par le service contractant

L'ouverture, en séance publique, des plis des dossiers de candidatures, des offres technique et financière, intervient, pendant la même séance, à la date et à l'heure d'ouverture des plis prévues le **17/11/2022 à 10 heures** au niveau du laboratoire Laboratoire de Recherche en Ecologie et Environnement sis au Bloc Laboratoires de Recherche, Université Abderrahmane MIRA de Béjaia sis à Campus Targa Ouzemour, 06000 Bejaia.

Le service contractant invite l'ensemble des candidats ou soumissionnaires à participer à la séance d'ouverture des plis, selon le cas, dans l'avis d'appel à la concurrence ou par lettre adressée aux candidats ou aux soumissionnaires concernés.

A ce titre, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, effectue les missions suivantes :

- constater la régularité de l'enregistrement des offres ;
- dresser la liste des candidats ou soumissionnaires dans l'ordre d'arrivée des plis de leurs dossiers de candidature de leurs offres, avec l'indication du contenu, des montants des propositions et des rabais éventuels ;
- dresser la liste des pièces constitutives de chaque offre ;
- parapher les documents des plis ouverts, qui ne sont pas concernés par la demande de complément ;

- dresser, séance tenante, le procès-verbal signé par tous les membres présents de la commission, qui doit contenir les réserves éventuelles formulées par les membres de la commission ;
- inviter, le cas échéant, par écrit, par le biais du service contractant, les candidats ou soumissionnaires à compléter leurs offres techniques, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date d'ouverture des plis, sous peine de rejet de leurs offres, par les documents manquants ou incomplets exigés, à l'exception du mémoire technique justificatif. En tout état de cause, sont exclus de la demande de complément tous les documents émanant des soumissionnaires qui servent à l'évaluation des offres ;
- proposer au service contractant, le cas échéant, dans le procès-verbal, de déclarer l'infructuosité de la procédure;
- restituer, par le biais du service contractant, aux opérateurs économiques concernés, le cas échéant, leurs plis non ouverts, dans les conditions prévues par le présent décret.

Article 08 : Procédures d'évaluation des offres

L'évaluation des offres est effectuée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres

A ce titre, elle effectue les missions suivantes :

- éliminer les candidatures et les offres non conformes au contenu du cahier des charges.
- procéder à l'analyse des offres restantes sur la base de critères et de la méthodologie prévus dans le cahier des charges.
- Elle examine, en tenant compte, éventuellement, des rabais consentis dans leurs offres, les offres financières des soumissionnaires.
- retenir, conformément au cahier des charges l'offre la moins-disant.
- proposer au service contractant, le rejet de l'offre retenue, s'il est établi que certaines pratiques du soumissionnaire concerné sont constitutives d'abus de position dominante du marché ou si elle fausserait, de toute autre manière, la concurrence dans le secteur concerné. Cette disposition doit être dûment indiquée dans le cahier des charges ;
- demander, par écrit, par le biais du service contractant, à l'opérateur économique retenu provisoirement dont l'offre financière globale ou dont un ou plusieurs prix de son offre financière paraissent anormalement bas, par rapport à un référentiel des prix, les justificatifs et les précisions jugées utiles. Après avoir vérifié les justifications fournies, elle propose au service contractant de rejeter cette offre si elle juge que la réponse du soumissionnaire n'est pas justifiée au plan économique. Le service contractant rejette cette offre par décision motivée ;
- proposer au service contractant de rejeter l'offre financière de l'opérateur économique retenu provisoirement, jugée excessive par rapport à un référentiel des prix. Le service contractant rejette cette offre, par décision motivée ;
- restituer, sans être ouverts, par le biais du service contractant, les plis financiers correspondant aux candidatures ou aux offres techniques éliminées, le cas échéant.

Méthodologie d'évaluation de l'offre financière

Les incorrections de calcul constatées dans les offres des soumissionnaires seront corrigées en premier lieu comme suit:

S'il y a contradiction entre le montant arrêté en toutes lettres et le montant arrêté en chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra.

S'il y a contradiction entre le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités et le montant hors taxe obtenu dans les calculs de soumissionnaire, le prix unitaire fera foi et le montant hors taxe sera corrigé.

Si le fournisseur n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera écartée.

Les offres conformes ayant été validées par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres sont classées selon le critère du prix. Le service contractant attribuera la consultation au soumissionnaire dont l'offre financière est la moins-disant

En même temps qu'il sera notifié au soumissionnaire retenu l'acceptation de son offre, le service contractant lui envoie 04 quatre exemplaires du contrat contenant les clauses et les dispositions les joignant pendant l'exécution dudit contrat.

Par ailleurs, lorsque l'attributaire d'une consultation se désiste avant la notification du contrat ou refuse d'accuser réception de la notification du contrat, le service contractant peut continuer l'évaluation des offres restantes, après avoir annulé l'attribution provisoire du contrat, dans le respect du principe du libre jeu de la concurrence.

Cependant, le service contractant peut, pour des motifs d'intérêt général, pendant toute la phase de passation d'une consultation, déclarer l'annulation de la procédure et/ou l'attribution provisoire de la consultation. Les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune indemnité dans le cas où leurs offres n'ont pas été retenues ou si la procédure et/ou l'attribution provisoire du contrat a été annulée.

Contact avec le service contractant :

Conformément aux dispositions de l'article 80 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Aucune négociation n'est autorisée avec les soumissionnaires avant l'attribution de la consultation.

Toutefois, pour permettre de comparer les offres, le service contractant peut demander par écrit aux soumissionnaires, de clarifier et de préciser la teneur de leurs offres. La réponse du soumissionnaire ne peut, en aucune manière, modifier son offre ou affecter la concurrence.

Fait àle.....

Le soumissionnaire

(Nom, Qualité du signataire et cachet)

-

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université A. Mira de Bejaia
Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie
Laboratoire de Recherche en Ecologie et Environnement
Consultation N° 02/2022

OFFRE FINANCIERE

Objet :

Acquisition du matériels, instrument et petits outillages scientifiques

Chapitre 2 : FOURNITURES

Article 2.8 : Matériels, instrument et petits outillages scientifiques

2022

OFFRE FINANCIERE

Lettre de soumission

DISPOSITIONS GENERALES

Article 01 : Identification des Parties

Article 02 : Objet du cahier des charges:

Article03 : établissement des commandes:

Article04 : Mode de passation:

Article 05 : les pièces constitutives du cahier des charges

Article 06 : Délai d'exécution :

Article 07 : Domiciliation bancaire :

Article 08 : Textes et références applicables au cahier des charges :

DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 09 : Mode de paiement :

Article10 : Intérêts moratoires :

Article 11 : Avance forfaitaire

Article 12: les prix

Article 13 : Pénalités de retard

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 14 : la démarche environnementale:

Article 15 : dispositif d'aide aux micro-entreprises:

Article 16 : le nantissement

Article 17: Avenant

Article 18: sous-traitance :

Article 19 : Garanties :

Article 20 : Réception:

Article 21 : Règlement des litiges :

Article 22 : Résiliation unilatérale :

Article 23 : Résiliation contractuelle :

Article 24 : Force majeure :

Article 25- : Entrée en vigueur du contrat :

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Lettre de soumission

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie de Université Abderrahmane MIRA de Béjaia sis à Campus Targa Ouzemour, 06000 Bejaia

Nom, prénom, qualité du signataire du cahier des charges :

Prof. BETTACHE Azeddine, Doyen de la Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie.

2/Présentation du soumissionnaire:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société:.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

Dénomination du groupement :.....

.....

3/Objet de la lettre de soumission :

Objet du contrat:.....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du cahier des charges:.....

.....

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un cahier des charges alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....

.....

.....

4/Engagement du soumissionnaire:

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat:.....

.....
Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....

.....
Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat:.....

.....
L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement
Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....

.....
Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat:.....
.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de cahier des charges et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.
- me soumetts et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant)

.....à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du cahier des charges en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes):.....
.....
.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations

Imputation budgétaire :.....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° Ouvert auprès :

Adresse:

5/Signature du soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	signature

6/Décision du service contractant :

La présente offre est

A le
Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

DISPOSITIONS GENERALES

Article 01 : Identification des Parties

La Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie de l'Université Abderrahmane MIRA de Bejaia Représentée par son Doyen **le Professeur** BETTACHE Azeddine
Route Targua Ouzemour 06000 Bejaia

Ci-après désignée par l'expression : **Le service contractant**

D'une part.

Et :

La société/l'entreprise

Sis(e) :

Représentée par :

Ci-après désignée par l'expression : **LE COCONTRACTANT**

D'autre part.

Article 02 : Objet du cahier des charges:

Le présent cahier des charges a pour objet l'Acquisition des Matériels, instruments et petits outillages scientifiques pour le compte du laboratoire de Recherche en Ecologie et Environnement de l'université Abderrahmane MIRA de Bejaia.

Chapitre : 2

Article : 2,8

Article 03 : établissement des commandes:

Les commandes seront passées par le service contractant moyennant un bon de commande établi et signé par lui.

Article 04 : Mode de passation:

Le présent cahier des charges est passé sur la base d'une consultation en application des dispositions de l'article 13 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Article 05 : les pièces constitutives du cahier des charges :

Les pièces contractuelles constituant le présent cahier des charges sont :

- ✓ La déclaration de candidature ;
- ✓ La déclaration à souscrire ;
- ✓ le cahier des prescriptions spéciales ;
- ✓ le cahier des clauses administratives générales;

Article 06 : Délai d'exécution :

Le délai de livraison de l'objet du présent cahier des charges est fixé àjours à compter de la date de réception de l'ordre de service. Le transport de l'objet du présent cahier des charges sur site à Bejaia sera assuré par le cocontractant.

Article 07 : Domiciliation bancaire :

Le service contractant se libérera des sommes dues par lui en exécution du présent cahier des charges, par virement au compte bancaire du cocontractant n°..... Ouvert auprès de

Article 08 : Textes et références applicables au cahier des charges :

Le présent cahier des charges est soumis à :

- L'ordonnance n°75-58 du 26/09/1975, modifiée et complétée, portant code civil ;
- L'ordonnance n°75-59 du 26/09/1975, modifiée et complétée, portant code de commerce ;
- la loi n° 90-11 du 21 avril 1990, modifiée et complétée, relative aux relations de travail ;
- l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995, modifiée et complétée, relative aux assurances ;
- l'ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence;
- la loi n° 03-10 du 19 juillet 2003, modifiée, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;
- la loi n° 06-01 du 20 février 2006, modifiée et complétée, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption ;

- Décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Le décret exécutif n° 05-468 du 10 Décembre 2005 fixant les conditions et les modalités d'établissement de la facture, du bon de transfert, du bon de livraison et de la facture récapitulative.

DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 09 : Mode de paiement :

Le règlement financier du contrat s'opère par versement d'acompte correspondant au montant du bon de commande considérée, après exécution entière et satisfaisante des prestations objet de chaque bon de commande et l'établissement d'un procès-verbal de réception.

Article10 : Intérêts moratoires :

Le service contractant est tenu de procéder au mandatement des acomptes ou du solde dans un délai qui ne peut dépasser 03 mois, à compter de la réception de la situation ou de la facture.

Le défaut de mandatement dans le délai prévu ci-dessus, fait courir, de plein droit et sans autre formalité, au bénéfice du cocontractant, des intérêts moratoires calculés au taux d'intérêt directeur de la banque d'Algérie augmenté d'un (1) point, à partir du jour suivant l'expiration dudit délai jusqu'au quinzième (15) jour inclus suivant la date du mandatement de l'acompte.

Article 11 : Avance forfaitaire

Il n'est pas prévu d'avance forfaitaire dans le présent cahier des charges.

Article 12: les prix

La rémunération du partenaire cocontractant intervient sur bordereau des prix unitaires. Ces prix sont fermes, non actualisables et non révisables sauf modification légale des droits et taxes.

Article 13 : Pénalités de retard

En cas de retard imputable totalement au cocontractant, dans l'exécution du présent cahier des charges conformément aux délais de livraison sus – indiqués, il lui sera appliqué une pénalité de retard calculée de la manière suivante :

$$P = \frac{M \cdot N}{(10 \times D)}$$

Où :

- P = Pénalité journalière en DA
- M = Montant du contrat.
- D = Délai exprimé en jour calendaire.
- N = Nombre de jour de retard

Toutefois, le montant des pénalités ne doit pas dépasser les 10% du montant global du contrat.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 14 : la démarche environnementale:

Le cocontractant lors de ses entrées à l'enceinte de l'université doit veiller au respect des aspects environnementaux liés à cette dernière, surtout en ce qui concerne les émissions sonores et les vibrations, la pollution atmosphérique, le respect de patrimoine et des équipements ; en outre, il doit envisager des solutions pour respecter les textes en vigueur et les impératifs environnementaux édictés par la loi n° 03-10 du 19 juillet 2003, modifiée, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Article 15 : dispositif d'aide aux micro-entreprises:

En vue de se conformer aux prescriptions de l'article 87 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Lorsque certains besoins des laboratoires de recherche peuvent être satisfaits par des micro-entreprises, telles que définies par la législation et la réglementation en vigueur, les laboratoires de recherche doivent, sauf exception dûment justifiée, leur réserver exclusivement ces prestations.

Les montants maximaux annuels, en toutes taxes comprises, par micro entreprise, dans le cadre de ce dispositif, ne peuvent, en aucun cas, dépasser les sept millions de dinars (7.000.000 DA) pour les prestations de fournitures.

Article 16 : le nantissement

En vue de l'application du régime de nantissement conformément aux Articles 145 et 146 institués par le décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, sont désignés :

Comme comptable chargé des paiements :

L'AGENT COMPTABLE DE (LA FACULTE SNV) L'UNIVERSITE DE BEJAIA

Comme fonctionnaire compétent pour fournir les renseignements :

LE RECTEUR DOYEN DE (LA FACULTE) L'UNIVERSITE DE BEJAIA.

Article 17: Avenant :

Il n'est pas prévu d'avenant pour le présent cahier des charges.

Article 18: sous-traitance :

Le présent cahier des charges ne peut pas faire l'objet de sous-traitance.

Article 19 : Garanties :

Le partenaire cocontractant s'engage à garantir la livraison objet du cahier des charges et à remédier à tous défauts, vices et/ou insuffisances constatés, durant douze (12) mois, et ce à chaque fois que le contractant le lui signale par écrit, et ce dans un délai n'excédant pas quinze (15) jours.

Article 20 : Réception:

A l'achèvement des prestations objet du cahier des charges, le partenaire cocontractant est tenu d'informer par écrit le service contractant en précisant sa date.

Si le service contractant décide de ne pas prononcer la réception, il doit prendre une décision de non réception et la notifier au partenaire cocontractant.

Si le service contractant décide de réceptionner l'objet du contrat sans réserves, il doit en informer son partenaire cocontractant et fixer la date de réception.

Si le service contractant décide de réceptionner l'objet du le contrat avec réserves, le procès-verbal de réception comportant l'ensemble des réserves accompagnées d'un délai pour leur levée, est notifié au partenaire cocontractant. Ce dernier informe par écrit le service contractant de la date à laquelle seront levées les réserves.

Le service contractant procède à la vérification de la levée des réserves et informe son partenaire cocontractant.

Le service contractant formalise la levée des réserves ou leur maintien par décision qu'il notifie à son partenaire cocontractant.

Article 21 : Règlement des litiges :

Les litiges nés à l'occasion de l'exécution du contrat sont réglés dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sans préjudice de l'application des dispositions de l'alinéa ci-dessus, le service contractant doit, néanmoins, rechercher une solution amiable aux litiges nés de l'exécution du contrat chaque fois que cette solution permet :

- de retrouver un équilibre des charges incombant à chacune des parties ;
- d'aboutir à une réalisation plus rapide de l'objet du contrat ;
- d'obtenir un règlement définitif plus rapide et moins onéreux.

En cas de désaccord, et avant toute action en justice, le litige est soumis à l'examen du comité de règlement amiable des litiges compétent, institué à cet effet par le service contractant.

Article 22 : Résiliation unilatérale :

Conformément à l'article 150 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Lorsqu'elle est justifiée par un motif d'intérêt général, le service contractant peut procéder à la résiliation unilatérale du contrat, même sans faute du partenaire cocontractant.

Article 23 : Résiliation contractuelle :

En vertu de l'article 151 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le service contractant et le cocontractant peuvent mettre fin à leur relation contractuelle lorsqu'elle est motivée par des circonstances indépendantes de la volonté du partenaire cocontractant, dans les conditions expressément prévues à cet effet.

Article 24 : Force majeure :

A/ Définition :

Par force majeure, il est entendu toute circonstance indépendante de la volonté des parties, considérée comme imprévisible, irrésistible au sens de la loi et de la jurisprudence algérienne, survenue postérieurement à la date d'effet du cahier des charges et faisant obstacle à son exécution normale.

B/ Mise en œuvre :

La partie désireuse de se prévaloir d'un cas de force majeure devra le notifier par écrit à l'autre partie dans un délai de sept (07) jours à compter de sa survenance en précisant la nature de l'événement et les dispositions prises pour parer à l'impact de ses effets sur l'exécution des obligations contractuelles.

Article 25- : Entrée en vigueur du contrat :

Le contrat n'est valable et définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente et sa notification par un ordre de service au fournisseur.

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Objet : Acquisition du Matériels, instrument et petits outillages scientifiques pour le compte du laboratoire de Recherche en Ecologie et Environnement de l'université Abderrahmane MIRA de Bejaia.

N°	DESIGNATIONS	UNITE	PRIX UNITAIRE HT
01	Un microphone d'enregistrement des sons d'animaux. • Livré avec : 1- Un microphone parabolique stéréo 2- Une poignée PRO-X.. 3- Une parabole pliable 4- Alimentation microphone avec batteries Évalué à l'unité (u) :	U	
02	Pompe filtre air oxygène • Débit 1000 L / H • Longueur du câble : 1.1 M • Levée maximale : 0.8 M • Longueur d tube d'oxygène : 0.36 M • Poids 350 g et Dimensions : 7cm / 17 cm • Consommation électrique : 12 W et Voltage : 220 V 50 Hz Évalué à l'unité (u) :	U	
03	Pompe à oxygène double trou • Double trou avec une Puissance : 5 W • Sortie d'air : 3.5 L / min • Voltage : 220 V 50 Hz Évalué à l'unité (u) :	U	

Fait àle :
(Nom, qualité du signataire et cachet)

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

OBJET : Acquisition du Matériels, instrument et petits outillages scientifiques pour le compte du laboratoire de Recherche en Ecologie et Environnement de l'université Abderrahmane MIRA de Bejaia.

N°	DESIGNATIONS	Unité	QTE	Prix unitaire	montant
01	Un microphone d'enregistrement des sons d'animaux. • Livré avec : 5- Un microphone parabolique stéréo 6- Une poignée PRO-X.. 7- Une parabole pliable 8- Alimentation microphone avec batterie	U/G/L	01		
02	Pompe filtre air oxygène • Débit 1000 L / H • Longueur du câble : 1.1 M • Levée maximale : 0.8 M • Longueur d tube d'oxygène : 0.36 M • Poids 350 g et Dimensions : 7cm / 17 cm • Consommation électrique : 12 W et Voltage : 220 V 50 Hz	U/G/L	04		
03	Pompe à oxygène double trou • Double trou avec une Puissance : 5 W • Sortie d'air : 3.5 L / min • Voltage : 220 V 50 Hz	U/G/L	04		
Montant HT					
TVA 19%					
Total TTC					

Arrêté le montant du présent devis à la Somme en TTC de :

Fait àle:.....
(Nom, qualité du signataire et cachet)